

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Françoise GALLOUET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Isabelle ETIEMBLE

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-51 ALIGNEMENTS RUE DES EPINES BLANCHES

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

Dans le cadre de la division de terrains à bâtir rue des Epines Blanches et en vue de la création d'une continuité piétonne, des alignements ont été délivrés sur les propriétés de Madame Jennifer NICOLAS-KERNANET, située 31bis rue des Epines Blanches et de Monsieur et Madame ASSERE, située 31 ter rue des Epines Blanches.

Il convient donc de procéder aux régularisations foncières de ces alignements, telles qu'elles ont été acceptées par Monsieur et Madame ASSERE le 4 avril 2022 et par Madame NICOLAS-KERNANET, le 11 avril 2022 :

N° de parcelle	Surface totale du terrain initial	Surface des emprises concernées	Propriétaires	Prix / conditions
BH n° 454 BH n° 447	493 m ²	10 m ²	Mme NICOLAS-KERNANET 11 rue de la Pièce Perrot	Selon forfait :

		<i>Soit 2,03 % d'emprise</i>	22360 LANGUEUX	10 m ² x 5 € = 50 € TOTAL = 50 €
BH n° 452	506 m ²	9 m ² <i>Soit 1,79 % d'emprise</i>	M. et Mme ASSERE 35 rue de Normandie 22000 SAINT-BRIEUC	Selon forfait : 9 m ² x 5 € = 45 € TOTAL = 45 €

Ces procédures seront réglées au moyen d'actes administratifs ou notariés, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'approuver l'acquisition à Mme NICOLAS-KERNANET des parcelles cadastrées section BH n° 454 et 447, située 31bis rue des Epines Blanches, au prix de 50 € ;
- d'approuver l'acquisition à Monsieur et Madame ASSERE de la parcelle cadastrée section BH n° 452, située 31ter rue des Epines Blanches, au prix de 45 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer les actes de vente à intervenir, qu'ils soient sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7.700 €.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.